

## Rhodia st Fons

# communiquent :

### **Solvay/Rhodia condamnée pour discrimination syndicale**

*Beaucoup de discours sont fait quotidiennement en France sur le « dialogue social », donnant une fausse impression des réalités. La FNIC-CGT fait le constat que jamais le monde du travail, les libertés individuelles et collectives n'ont autant été mises en cause que ces dernières années.*

**Et pourtant, on « dialogue », mais uniquement pour faire accepter l'inacceptable conduisant à moins de droits, tel est le constat.**

Un féroce matraquage à l'encontre de ceux qui résistent est organisé dans les entreprises contre les militants CGT, par le patronat.

Nombreuses sont les enseignes de multinationales à avoir dû rendre des comptes devant la justice, pris en flagrant délit de discrimination syndicale.

**La direction de Solvay/Rhodia, enseigne multinationale, vient d'être condamnée une nouvelle fois en appel sur le site de St Fons Chimie dans le Rhône pour discrimination syndicale envers la secrétaire CGT du CHSCT et deux militants CGT licenciés en 2010, retraités aujourd'hui.**

La cour d'appel de Lyon, dans ses arrêts du vendredi 10 Janvier 2014, a condamné Rhodia à rembourser des sommes conséquentes à deux salariés, mais aussi à repositionner en classification et salaire la secrétaire du CHSCT, calcul qui sera finalisé en audience du 14 mars 2014.

**Cette victoire n'est pas celle de trois salariés, mais celle de tous les salariés qui ont choisi de ne pas mettre en sourdine leurs convictions, de tous ceux qui se battent contre l'arbitraire patronal, et pour une autre vision de la société dans laquelle ils vivent et travaillent.**

Pour la CGT, il ne s'agit pas de dire que les militants sont meilleurs que les autres salariés : **nous voulons seulement une égalité de traitement.**

La justice rendue par le tribunal permet de réparer une situation où des camarades ont été privés, durant leurs carrières, mais aussi par conséquence leurs retraites, de revenus pour leurs familles.

**Cette victoire ne répare pas seulement une injustice passée, elle est un acquis pour qu'à l'avenir dans l'entreprise, les jeunes militants, tous les syndicalistes, participent sans crainte, et avec encore plus de force, à la défense des intérêts de l'ensemble des salariés.**